

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

---

5 OCTOBRE 2020

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU CENTRE INTERFÉDÉRAL POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES - UNIA - ANNÉE  
2019<sup>(1)</sup>

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA  
TUTELLE SUR WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT ET DES  
BÂTIMENTS SCOLAIRES

PAR M. YVES EVRARD.

---

---

(1) Voir Doc. n°99 (2019-2020) n°1

**TABLE DES MATIÈRES**

|          |                                                                                                                                                                              |          |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1</b> | <b>Exposé introductif de M. Frédéric Daerden, ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement</b> | <b>3</b> |
| <b>2</b> | <b>Présentation du Rapport annuel 2019 par M. Patrick Charlier, directeur d'Unia</b>                                                                                         | <b>4</b> |
| <b>3</b> | <b>Discussion</b>                                                                                                                                                            | <b>5</b> |

## MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires a examiné au cours de sa réunion du 5 octobre 2020(2) le rapport d'activités du Centre interfédéral pour l'égalité des chances - UNIA - Année 2019.

### 1 Exposé introductif de M. Frédéric Daerden, ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

M. le ministre se dit ravi de répéter cette rencontre avec Unia et les membres de la commission. En effet, Unia est le principal acteur de la lutte contre le racisme et différentes formes de discrimination. En ce sens, un contact régulier est maintenu entre le ministre et l'organisme.

Dans le cadre de la crise, Unia a joué un rôle particulièrement important. En effet, les nombreuses mesures prises pour la protection de la santé de la population ont pu et ont eu un impact négatif sur l'exercice de certains droits fondamentaux et sur certains groupes vulnérables de notre pays (personnes en situation précaire, personnes porteuses de handicap et à leur entourage, aînés,...). Nul ne peut nier que cette crise n'a fait qu'accentuer les inégalités dans la société.

Pas plus tard que la semaine dernière M. le ministre et Unia ont échangé sur les principaux enseignements du rapport 2019 ainsi que sur des pistes de mesures à mettre en œuvre.

Ainsi, conformément au décret de promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité du 8 mars 2018, une campagne sera lancée dans le courant du mois de mars (21 mars : journée mondiale de lutte contre les discriminations) après concertation avec un comité d'accompagnement composé d'Unia et d'associations de terrain.

La volonté est de mener une campagne de sen-

sibilisation innovante en intégrant le monde associatif afin d'avoir un impact profond dans la société et convaincre les indécis et les ambivalents sur cette thématique, avec un message centré sur les jeunes.

M. le ministre ajoute que la Conférence interministérielle de lutte contre le racisme a approuvé il y a peu sa note de démarrage. Il se réjouit que toutes les entités du pays aient pu se mettre d'accord sur des principes de base pour enfin, près de 20 ans après la Conférence de Durban, que la perspective d'une véritable plan interfédéral de lutte contre le racisme soit en vue. A cet égard, il salue la collaboration constructive d'Unia et souhaite qu'il continue d'accompagner le processus.

Il informe la commission qu'il a initié un travail en vue de la mise en place de mesures en matière de lutte contre la discrimination des enfants et des jeunes en situation de handicap invisible à l'école ordinaire. En effet, la problématique du handicap invisible est largement laissée pour compte dans l'ensemble des champs de la société. L'absence de signe extérieur de handicap amène l'ensemble des acteurs sociaux et parfois les familles elles-mêmes, à avoir les mêmes attentes que vis-à-vis des personnes non-atteintes par un handicap.

A l'école, ces enfants en situation de handicap invisible sont discriminés par l'entremise de l'échec scolaire, du redoublement, des mauvaises orientations ou de l'orientation précoce et inadéquate vers l'enseignement spécialisé.

Il importe au ministre de veiller à l'inclusion de ces élèves. Pour l'instant, différentes entrevues sont réalisées avec les acteurs concernés, dont, notamment Unia. Ce travail est évidemment réalisé en bonne coordination et en étroite concertation avec le cabinet de sa Collègue ministre de l'Éducation, Caroline Désir.

Il évoque également la nécessité de faire le point sur la politique d'embauche du personnel relevant du secteur public au regard de la diversité, à savoir le genre, le handicap, l'origine et l'âge. Dans un premier temps, il souhaite charger le secrétaire général de procéder à un screening du personnel

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Nemes (Président), M. Furlan, M. Lepine, M. Sahli, M. Evrard, Mme Nikolic, Mme Cremasco, M. Heyvaert, M. Soiresse Njall

M. Antoine

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Cornillie, M. Lux, Mme Schepmans, Mme Schyns : membres du Parlement

M. Daerden, Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

M. Gonzalez, chef de cabinet adjoint au cabinet du ministre Daerden

Mme Paul, collaboratrice au cabinet du ministre Daerden

M. Charlier, Directeur d'UNIA

M. François, responsable du Service Politique et Société auprès d'UNIA

Mme Sabanovic, collaboratrice stagiaire auprès d'UNIA

Mme Dostie, secrétaire politique du groupe PTB

Mme Feld, collaboratrice du groupe PS

M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR

M. Lachapelle, collaborateur du groupe cdH

Mme Mallia, collaboratrice du groupe cdH

sur cette base pour, ensuite, évaluer les éventuelles lacunes afin de proposer des mesures positives. Les institutions doivent pouvoir montrer l'exemple en termes de diversité et être représentatives de la société. Pour cela, il compte sur l'expertise d'Unia pour nourrir les débats.

En outre, M. le ministre rappelle les démarches actuellement en cours au sein de groupes de travail dans le cadre du Chantier « L'école du XXI<sup>ème</sup> siècle ». A cette occasion, la problématique de l'accessibilité des bâtiments scolaires sera évidemment abordée.

Il compte également rassembler des acteurs académiques, des associations actives et Unia afin de procéder à une évaluation du décret de 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination. Il est important, aujourd'hui plus que jamais, que la législation soit la plus performante possible.

C'est notamment le cas pour les LGBT car si notre pays, nos régions et communautés, sont bien classés dans les évaluations en matière de droits, il reste un travail conséquent à mener sur le terrain pour protéger, sensibiliser et lutter contre les discriminations.

M. le ministre a évidemment l'intention de travailler en étroite collaboration avec ses collègues en charge de la matière à tous les niveaux de pouvoir, singulièrement avec la nouvelle Secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances, Madame Sarah Schlitz.

Par ailleurs, il a profité de cette rencontre et de la réunion du jour de la commission pour réaffirmer le soutien du Gouvernement à Unia, une institution fort sollicitée.

Ainsi, afin de lui permettre d'assumer pleinement ses missions, notamment en raison de l'augmentation des signalements, Unia a, introduit auprès de l'ensemble des gouvernements une demande de complément afin d'avoir un staff amélioré. Cette demande figure dans la note du conclave budgétaire avec le bon espoir de parvenir à un résultat positif.

Comme Unia, la Fédération Wallonie-Bruxelles est par définition un « jeteur » de ponts. La volonté du gouvernement est dès lors d'être à la pointe en matière de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité.

## 2 Présentation du Rapport annuel 2019 par M. Patrick Charlier, directeur d'Unia

M. Charlier indique que l'exercice annuel de présentation du rapport est un exercice réalisé devant les six assemblées parlementaires. Cette année, il l'inaugure avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce rapport sera égale-

ment présenté dans la même journée au Parlement bruxellois et au Parlement flamand, ce qui constituera un moment intense mais néanmoins intéressant dans le cadre du débat démocratique.

La majorité des députés connaissant Unia, il propose de présenter directement son rapport annuel en soulignant une hausse continue des signalements depuis 2015 (8.478 en 2019, + 46,7 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années). Parmi ceux-ci, dans 29 % des cas, Unia n'est pas compétent, ce qui l'amène à devoir réfléchir aux moyens de réduire ce taux en procédant notamment à des réorientations vers d'autres intervenants.

Dès lors qu'Unia est compétent et qu'une intervention est attendue suite à la saisine, un dossier est ouvert. Le nombre de ces dossiers est de 2.343 en 2019 (+ 25 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années). Evidemment, à moyens et à personnel égal, il s'agit d'un défi réel à relever avec 25 personnes compétentes pour leur traitement.

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, 204 dossiers ont été ouverts et traités sur base des compétences visées (enseignement, culture, fonction publique,...). Avec 196 dossiers ouverts, l'enseignement occupe la part la plus importante en lien avec des discriminations essentiellement constatées en matière de refus d'aménagements raisonnables en faveur du handicap, des motifs d'exclusion ou d'harcèlement discriminatoires.

En analysant la répartition de ces dossiers, 28 % concernent le niveau secondaire, 27 % le niveau fondamental, 16,8 % le niveau de l'enseignement supérieur et 10,7 % l'enseignement de promotion sociale.

M. Charlier fait observer que plus de la moitié des dossiers ouverts dans l'enseignement sont liés au critère du handicap. Même s'il faut être prudent avec les chiffres, il n'en reste pas moins que l'institution a veillé à promouvoir l'enseignement inclusif et qu'en menant des actions de sensibilisation, la prise de conscience citoyenne (élèves, parents, encadrants) conduit à une hausse du contentieux (accessibilité, aménagements raisonnables, refus d'inscription,...).

Après le handicap viennent les critères dits raciaux (couleur de peau, origine, antisémitisme) en lien avec les résultats scolaires et le harcèlement. La hausse du nombre de dossiers traduit d'ailleurs la nécessité de mener une campagne dans ce domaine.

Le troisième domaine a trait aux convictions religieuses et philosophiques (port du foulard) et fait l'objet de nombreuses discussions, de procédures judiciaires et de jurisprudence partagée. Dernièrement, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt concernant le port du foulard pour les étudiantes majeures à l'Ecole Francisco Ferrer de

Bruxelles dans le cadre du principe de neutralité. D'autres dossiers sont pendants devant les tribunaux avec des jurisprudences variables.

Pour M. Charlier, cette question est en réalité d'abord une question politique et sociale plutôt que juridique dès lors que loi n'interdit rien de manière spécifique.

Dans le cadre des dossiers ouverts en matière de Fonction publique (8 dossiers en 2019), le handicap (aménagements raisonnables, affectation de personnels,...), les convictions et les discriminations raciales sont les critères qui sont les plus concernés.

Parmi les actions menées par Unia dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Charlier cite les journées de formation vis-à-vis des chefs d'établissements en insistant sur l'utilité d'agir, de manière générale, avec les responsables des organismes, dans un souci de faire percoler les bonnes pratiques sur l'ensemble de la hiérarchie.

Il relève aussi le travail de formation mené par Unia en faveur des personnels de l'enseignement, de l'associatif et de l'éducation permanente dans le cadre des Journées de l'antiracisme, ainsi que les actions dans le cadre d'un protocole d'accord avec les Maisons « Arc-en-ciel. »

De nombreuses actions de sensibilisation sont menées au sein des établissements d'enseignement supérieur. On peut également citer le projet sur l'enseignement inclusif à l'Ucl Louvain-Mons, la journée de lutte contre l'homophobie à Verviers, le foot fairplay à Braine-le-Comte, le football amateur ou encore l'après-midi d'étude à Binche sur les figures dans le folklore et les traditions,...

Pour ce qui concerne le football, l'orateur constate qu'il faut véritablement agir avec les responsables, les encadrants, les arbitres et les parents au sein des clubs amateurs afin de refuser la complaisance à l'égard des propos racistes, homophobes ou antisémites.

En lien avec les carnivals, M. Charlier considère que les traditions doivent évoluer de manière à ce que les fêtes carnavalesques et populaires soient inclusives.

Pour l'enseignement, il rappelle qu'un rapport intitulé « Vers un système d'enseignement inclusif en Belgique » a été publié suite à une journée d'étude internationale organisée avec des partenaires des Pays-Bas. De plus, Unia a participé à la mise en place de la commission de l'enseignement obligatoire inclusif et il y œuvre en tant qu'observateur, à l'instar d'autres commissions antérieures, avec l'espoir que le Pacte pour un enseignement d'excellence aide à avancer, non pas pour supprimer l'enseignement spécialisé mais pour faire tomber les barrières entre enseignements ordinaire et spécialisé.

Face à la crise de la Covid-19, Unia a réagi très

rapidement en mettant en place un groupe de travail en collaboration avec le Centre fédéral Migration et le Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Évidemment, cette crise a amené de nouvelles formes de signalements en lien avec les mesures sanitaires qui furent adoptées dans l'urgence (ex : pas d'interprétation en langue des signes des premières diffusions des consignes par le CNS, parents en manque de soutien scolaire pour leur enfant handicapé, règles de la SNCB, accès aux grandes surfaces alimentaires, port du masque pour les personnes handicapées,...).

En outre, grâce à une large consultation handicap menée par Unia fin avril dernier, à laquelle 865 personnes ont répondu, Unia été en mesure de formuler des recommandations qui ont permis la mise en place de mesures plus adéquates.

Unia a également constaté à travers son baromètre de la diversité enseignement initié en 2018 que les conseils de classe avaient un rôle central au niveau de l'évaluation, de l'orientation et de l'éventuelle relégation des élèves. Dès lors que la crise sanitaire a accru la marge d'évaluation de ces conseils, Unia a eu le souci de rappeler l'importance de ne pas prendre de décision qui serait discriminatoire. En effet, pour l'intervenant, ces conseils ont souvent tendance à avoir des représentations stéréotypées liées au genre, au statut économique ou à l'origine de l'enfant.

En novembre, un rapport général intitulé « Covid et droits humains » sera publié. Unia souhaite pouvoir le présenter dans les commissions parlementaires spécifiques mises en place au sein des parlements concernés.

### 3 Discussion

M. Evrard entend qu'Unia est devenu l'organe de référence pour la circulation des travailleurs. Cette nouvelle mission va nécessiter de faire plus avec moins de moyens alors que le compte de résultat est pourtant négatif. Il souhaite un éclairage sur cette nouvelle mission et sur la manière d'y faire face sur le plan financier, dans un contexte de désengagement de la Flandre à l'horizon 2023.

En matière d'enseignement inclusif, au-delà des défis à relever, il ne faut pas laisser croire que tout va se résoudre rapidement, ceci par respect pour les enfants concernés. M. Evrard invite donc Unia à faire un point sur ce qui peut raisonnablement être réalisé dans ce domaine afin de mesurer l'état de progression de l'enjeu de l'enseignement inclusif.

Au regard de la crise sanitaire et des propos tenus à l'égard des décisions des conseils de classe considérées comme stéréotypées, le député demande comment peut s'exercer l'orientation considérée comme stéréotypée.

Le racisme dans le football et la nécessaire prise de conscience de la responsabilité des dirigeants amènent M. Evrard à demander ce qui pourrait être mis en œuvre pour former les dirigeants des clubs sportifs, à l'image de ce qui est fait dans l'enseignement.

M. Soiresse Njall constate positivement le courage d'Unia sur la question du racisme en terme systémique et il souligne l'importance de changer la manière d'aborder les questions de racisme. En effet, il faut quitter l'approche individuelle pour aller vers le point de vue institutionnel et global.

En saluant la démarche d'Unia, le député regrette qu'on ne parle pas assez des personnes porteuses de handicap et des gens du voyage (roms et tsiganes) dans les médias. Il interroge M. Charlier sur le besoin de réaliser un travail spécifique de visibilité.

En lien avec la crise sanitaire et le handicap, l'enjeu de la désaffiliation citoyenne est posé et le député souhaiterait obtenir un premier bilan du memorandum et de la campagne menée pour les électeurs en situation de handicap. Il insiste pour que des moyens soient accordés en faveur de l'accès au vote des personnes handicapées.

Il remercie également Unia d'avoir permis que les personnes porteuses de handicap soient impliquées à travers les règlements d'ordre intérieur des centres de jour et d'hébergement pour adulte.

Il aimerait savoir si les travailleurs d'Unia participent à des formations relatives à la connaissance des spécificités du handicap afin de mieux les appréhender et comment l'intersectionnalité et les discriminations croisées sont prises en compte.

Sur la question de l'intervention des conseils de classe dans un contexte de crise sanitaire, le député invite Unia à indiquer si un état des lieux a été dressé avec la ministre de l'Education, au-delà des questions parlementaires.

A l'attention du ministre, M. Soiresse Njall lui demande si l'accessibilité des bâtiments scolaires va bien être prise en compte dans le cadre du plan initié en la matière.

En matière de sport, M. Soiresse Njall relève le changement de comportement de certains parents au bord des terrains et il suggère à Unia de réagir sur la possibilité de pouvoir mettre en place des inspections relatives au respect du cahier des charges des clubs dans le cadre de la lutte contre le racisme.

La question de la décolonisation le conduit à observer une volonté d'action exprimée à tous les niveaux de pouvoir. Depuis 2010, Unia insiste sur l'importance de mettre au clair sa propre histoire pour lutter contre les stéréotypes, les préjugés et les discriminations. En ce sens, le Centre est invité à faire part de son analyse.

Mme Schyns sollicite un état des lieux de la reconnaissance d'Unia et des perspectives positives eu égard à l'installation du nouveau gouvernement fédéral.

Quant aux plaintes évoquées en matière de racisme, au-delà des chiffres cités, elle aimerait connaître l'évolution du fond des affaires traitées et le durcissement potentiel des actes commis.

En sa qualité d'opérateur de formation à l'égard de près de 15.000 participants en 2019, Mme Schyns demande à Unia de préciser les institutions qui y ont participé (police, justice, ...).

Quant à l'enseignement, elle souhaite disposer d'un premier bilan d'impact qui fait suite à la publication de la brochure « A l'école de ton choix avec un handicap ».

Sur la question de l'enseignement inclusif qui fait bien entendu partie du pacte pour un enseignement d'excellence, la députée s'étonne du nombre de plaintes visant encore des refus d'aménagements raisonnables auprès d'Unia. En effet, depuis le décret de 2017, la commission de l'enseignement obligatoire inclusif, qui devrait être chargée de recevoir ces plaintes, n'a été saisie que de quatre recours de parents et d'élèves concernés. A cet égard, elle suggère qu'Unia précise le lien qu'il peut créer avec cette commission pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle.

S'agissant des pôles territoriaux visés par le pacte, Mme Schyns confirme qu'il n'y a pas de volonté de supprimer un enseignement spécialisé de qualité mais de décroïsonner avec l'enseignement ordinaire. En ce sens, elle demande si Unia a été contacté sur cet enjeu de pôle et sur la prise en compte du handicap et des aménagements raisonnables.

Mme Schyns invite également Unia à préciser quels peuvent être les actes à poser par les fédérations sportives et les acteurs du sport professionnel et amateur en vue d'une réelle prise de responsabilité.

Enfin, l'oratrice aimerait entendre le ministre sur ce qu'il entend par la notion de « handicap invisible » (avec ou sans diagnostic posé), sur la mise en place d'une conférence interministérielle dédiée aux droits des personnes en situation d'handicap (éducation et accompagnement des associations) ainsi que sur son évocation d'un screening de la fonction publique demandé au secrétaire général. En lien avec ce dernier élément, elle évoque les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la connaissance par les agents de l'existence des référents « égalité, diversité ».

M. Sahli pointe la hausse importante des signalements à hauteur de 13,2 % et de dossier à hauteur de 6,9 % entre 2018 et 2019.

Pour le député, il est indéniable que la lutte contre les formes de discrimination s'inscrit de ma-

nière transversale dans les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il observe pourtant que la crise actuelle a renforcé les inégalités entre les citoyens, malgré une mobilisation importante des différents gouvernements pour relever les défis de la crise ; cette dernière ayant aussi ravivé des comportements et des attitudes abjectes.

Il se réjouit de la composition du gouvernement fédéral qui reflète la diversité de la société, avec une ambition clairement tournée vers la lutte contre les discriminations qui se traduit notamment par la mise en place d'un plan interfédéral d'action contre le racisme auquel sera notamment associé le ministre Daerden.

M. Sahli invite Unia à apporter des précisions sur la manière d'agir dans le cadre de l'égalité des chances dans le sport, de la lutte contre le racisme et de l'homophobie. Il sollicite également Unia afin de savoir s'il a pris connaissance de la résolution du Parlement sur les discours de haine et s'il collabore avec le conseil supérieur de l'éducation aux médias.

Pour conclure, il souhaite un point plus global sur les collaborations mises en place avec le secteur culturel et de l'éducation permanente, afin d'aider à la déconstruction des discours de haine.

M. Nemes, en sa qualité de membre de la commission, se dit très inquiet des répercussions du retrait d'Unia au niveau du gouvernement flamand. Comme expliqué dans le rapport, cela va rendre les démarches encore plus compliquées pour nombre de personnes victimes de discrimination. Ainsi que le rapport l'évoque, « Que se passera-t-il par exemple pour une personne handicapée francophone qui se sent discriminée dans un bus de De Lijn ? ».

La décision du gouvernement flamand est regrettable et, par cette complexification inutile, pénalise l'ensemble de la population, néerlandophone comme francophone. Il espère pourtant que les différents niveaux de pouvoir réussiront à travailler en concertation pour limiter l'impact de ce retrait et il suggère à Unia d'indiquer si des pistes existent à ce niveau et si des actions peuvent être entreprises par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, le député relève que le nombre annuel de signalements et de dossiers est en constante augmentation. Ainsi, entre 2010 et 2019, ce nombre a plus que doublé, et la tendance n'est pas près de s'inverser. En outre, il constate que les dernières élections et leurs résultats, utilisés par certains pour légitimer le racisme, ont entraîné un durcissement du ton et une hausse des signalements.

De nouvelles missions s'ajoutent aussi continuellement. Cependant, les moyens attribués à Unia, eux, n'évoluent pas en conséquence. Dans ce cadre, il paraît tout à fait légitime à M. Nemes que ces moyens soient augmentés de sorte qu'Unia

puisse remplir correctement ses missions légales. Comme évoqué par M. le ministre, il sera attentif à ce que le prochain budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles comprenne un soutien financier supplémentaire pour que le centre puisse faire face à la hausse de la charge de travail.

Le député souligne que le gouvernement de la Communauté française s'est engagé à apporter son soutien à un plan d'action interfédéral contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie et à mettre sur pied une conférence interministérielle sur les droits des personnes en situation de handicap. M. Nemes interroge le ministre à propos de ces deux engagements.

Il est observé que le rapport souligne qu'un arrêté du gouvernement n'existe pas encore en matière d'actions positives, malgré l'existence d'un décret qui aborde la question, et qu'en conséquence, il revient au juge d'apprécier au cas par cas le respect des conditions pour mener ces actions positives. La mise en place d'un cadre réglementaire pour les actions positives en dehors du domaine de l'emploi est également citée.

Pour prendre en compte ces remarques, l'orateur demande au ministre s'il est prévu que le gouvernement publie un arrêté pour faire suite au décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, quel rôle peut jouer la Fédération Wallonie-Bruxelles pour stimuler encore plus les actions positives et ce qui a pu être mis en place pour éviter les discriminations à l'embauche et favoriser la diversité, en tant qu'employeur dans le secteur public.

Pour M. Nemes, l'importance de la prévention dans la lutte contre les discriminations sur le marché de l'emploi est indéniable. Or, Unia semble indiquer qu'aucune vraie politique de prévention n'est actuellement mise en œuvre par les pouvoirs publics. En conséquence, il invite à préciser si la Fédération Wallonie-Bruxelles peut entreprendre des actions à ce sujet.

Enfin, un focus est fait dans le rapport sur l'enseignement inclusif qui rappelle que tant les écoles et leurs enseignants que les familles demandent davantage de soutien et des mesures structurelles permettant un enseignement inclusif de qualité pour tous les élèves. Or, pour l'instant, les systèmes belges d'enseignement ne satisfont pas aux normes d'inclusion internationales et européennes. En effet, malgré diverses mesures prises, le nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé reste élevé et les élèves à besoins spécifiques se heurtent encore à de nombreux obstacles pour pouvoir accéder et participer à l'enseignement ordinaire. Le nombre de nouveaux dossiers en 2019, soit près d'une centaine, concernant la discrimination dans l'enseignement en raison d'un handicap est très inquiétant.

M. Nemes observe que le gouvernement s'est

pourtant engagé à supprimer les barrières entre l'enseignement ordinaire et spécialisé et il s'interroge sur les freins actuels à la suppression de celles-ci. Il demande ce que le gouvernement peut répondre aux parents et associations qui s'inquiètent qu'au lieu d'avancer sur la question, on assiste à un recul, notamment via la suppression des intégrations temporaires totales des élèves de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire. Enfin, il aimerait savoir si du personnel paramédical va être prévu dans les écoles comme le suggère Unia.

**M. Charlier** souhaite apporter des réponses aux différentes questions en débutant par l'évocation de la directive européenne sur la circulation des travailleurs migrants (circulaire 2014/54) ayant pour vocation de réduire les obstacles à ce type de migration intra-européenne. Dès lors que chaque Etat doit désigner un organe indépendant de monitoring et de soutien dans la mise en œuvre de cette directive, Unia a été choisi avec le Centre fédéral Migrations. Ces deux organes travaillent en bonne intelligence dans le même bâtiment suite à la scission en 2013 du Centre pour l'égalité des chances.

Toutefois, cette nouvelle mission ne s'est pas accompagnée de nouveaux moyens, ce qui explique la démarche entreprise par Unia auprès des entités pour obtenir des financements complémentaires. Il se félicite donc de l'engagement pris par le ministre d'inscrire au conclave budgétaire un montant de 75.000 euros (un ETP).

Plus précisément, la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'égard de cette directive vise plutôt les obstacles à l'inscription d'enfants dans les écoles. Si le nombre de dossiers n'est pas important, la complexité juridique oblige à une expertise en droit européen et à une concertation avec le Centre fédéral Migrations.

Pour répondre aux questionnements relatifs à l'enseignement inclusif, M. Charlier fait valoir, un peu par provocation, que c'est la qualité de l'enseignement spécialisé en Belgique qui complique le chemin vers l'enseignement inclusif. L'enjeu est donc d'aller vers un décroisement. La brochure évoquée plus tôt est en cours de réédition, ce qui témoigne de son intérêt.

Au-delà de la brochure, le rapport « Vers un enseignement inclusif en Belgique » comprend un grand nombre de solutions pratiques sans impact important et systématique sur les finances. Il a été publié par Unia en priorité à l'attention des acteurs de l'enseignement. En synthèse, il s'agit bien d'un chemin progressif vers un horizon de l'inclusion. La réalité des chiffres ne traduit pas réellement ce mouvement.

Par rapport à la commission de l'enseignement obligatoire inclusif, il indique qu'Unia renvoie les dossiers vers celle-ci pour autant que les

procédures soient suivies et respectées. En l'état, il confirme le chiffre de quatre recours. Quant aux pôles territoriaux, Unia n'a pas été contacté à ce stade.

M. Charlier aborde à nouveau le baromètre de la diversité enseignement de 2018 et la manière dont il a été réalisé, notamment dans le cadre de la réflexion autour des conseils de classe. Sur base de vignettes reprenant des résultats adressées aux enseignants, ils étaient invités à donner une attestation de réussite, de réussite avec restriction ou d'échec. En fonction des noms des élèves, du statut économique ou du genre, il est clairement apparu qu'à résultats scolaires identiques, ces critères conduisaient à des attestations différentes. Il s'agit bien là d'une discrimination systémique et structurelle à propos de laquelle Unia a estimé devoir attirer l'attention au moment de la crise sanitaire, c'est-à-dire à une période où les conseils de classe avaient un rôle encore plus important.

Pour réagir à la question du racisme dans le sport, il estime qu'il faut avoir un discours clair de la part des responsables des clubs. A partir de là, les actions entreprises contre le racisme par les uns et les autres seront légitimées.

Après avoir demandé à M. Soiresse Njall de préciser sa demande à propos des clubs sportifs amateurs qui bénéficient de subsides en échange de l'engagement de lutter contre le racisme, le représentant d'Unia ne peut pas dire si la proposition visant à envoyer des inspecteurs au bord des terrains est la plus appropriée, mais il faut à tout le moins prendre des mesures visant au respect des règles de conditionnalité fixées.

M. Charlier encourage à mener un travail spécifique concernant les roms et les gens du voyage. Toutefois, ces problématiques visent avant tout les autorités régionales (terrains d'accueil, ...). Par ailleurs, en novembre, il y aura une présentation d'un rapport de l'Agence des droits fondamentaux sur la situation des roms et des gens du voyage.

A travers les questions posées en matière d'handicap, M. Charlier apprécie la lecture qui a été faite du rapport par les députés tout en confirmant qu'il y a bien eu un projet sur la participation des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle ou d'un handicap mental afin d'examiner dans quelle mesure elles participent, ou non, aux élections. Le rapport et ses recommandations sont disponibles sur le site d'Unia.

Le travail sur les règlements d'ordre intérieur des institutions d'accueil évoqué par M. Soiresse Njall amène l'orateur à prôner la voie vers une désinstitutionnalisation du handicap, c'est-à-dire non pas de renvoyer ces personnes handicapées vers leurs familles, mais d'agir avant tout pour permettre aux occupants de ces institutions d'opérer des choix autonomes (exemples : choisir son heure de repas, son médecin, ...). Il faut limiter

les institutions de taille très importante.

Au sein d'Unia dans son rôle de référent au titre de la Convention des Nations-Unies sur le droit des personnes handicapées, un budget a été alloué pour mettre en place un service handicap. En outre, une commission d'accompagnement a été instaurée. A titre d'exemple, une dizaine de collaborateurs s'expriment en langue des signes au sein de l'organisme et ils peuvent ainsi aider et accompagner des personnes sourdes dans leurs démarches.

Quant à la prise en compte de l'intersectionnalité, l'intervenant fait part de l'existence d'un mémoire de Mme Manuela Varrasso qui vient d'être primé par le Comité « Femmes et Sciences » de l'ARES et de la mise en place d'un groupe de travail ad hoc au sein d'Unia. Une des volontés poursuivies a trait à la proactivité et au souci de faire reconnaître sur le plan judiciaire le caractère intersectionnel des discriminations, eu égard notamment au silence des législations sur cet aspect.

M. Charlier fait remarquer qu'Unia suit un peu les travaux sur la décolonisation au Parlement fédéral et que deux rapports ont déjà été publiés à propos des afro-descendants. Dans ce cadre de réflexion, il y a une volonté d'actualiser ces rapports et d'en publier une version 3.0 qui bénéficiera d'un saut qualitatif dans son contenu.

En réaction aux demandes relatives à la situation et à l'avenir d'Unia, il est souligné que l'accord du nouveau gouvernement fédéral a explicitement reconnu et soutenu Unia en qualité d'organe de promotion de l'égalité; ce qui a d'ailleurs été considéré par un journaliste flamand comme une réponse directe à la décision de retrait de l'accord de coopération par la Flandre.

Par ailleurs, des contacts réguliers ont lieu avec le cabinet du ministre flamand, Bart Somers, en charge de l'Egalité des chances. Il dit vouloir créer un organisme qui travaillera en étroite collaboration avec Unia. Ceci étant, si ce point ne semble pas être prioritaire pour le ministre, ce retrait reste un regret car la multiplication des institutions complique la lisibilité alors que 80% des dossiers resteront de la compétence d'Unia via l'application de la loi fédérale (volet pénal des dossiers). Evidemment, il faudra examiner dans quelle mesure les autres entités pourront, en tout ou partie, compenser la disparition du budget flamand de l'ordre de 800.000 euros (10 % du Budget d'Unia).

L'orateur note qu'un rapport fort intéressant a été publié en 2020 par Unia concernant l'analyse du discours en lien avec les élections. Des équipes universitaires de linguistes ont ainsi suivi les comptes Facebook et Tweeter de présidents de partis et de personnalités politiques durant trois semaines en dehors de la campagne et durant celle-ci afin de révéler le « discours gris » (propos sous-

entendus pouvant être à connotations raciste ou homophobe, sans être contraires à la loi). En terme d'analyse, il n'apparaît pas de différence dans les propos entre les deux périodes. Pour autant, cet outil devra pouvoir être utilisé à l'avenir, notamment dans le cadre de formations.

S'agissant des chiffres de la formation, le rapport fait part de 2.370 heures en faveur des secteurs de la police, de l'emploi, des biens et services ainsi que de l'enseignement. Les types de sensibilisation et de formation visent avant tout les questions de diversité, la législation anti racisme, le handicap, l'état de santé et l'orientation sexuelle.

M. Charlier admet que l'éducation permanente et les activités culturelles ne constituent pas un secteur prioritaire malgré les activités de sensibilisation. Ceci étant dit, cette réflexion pourra évoluer à l'avenir puisque des actions précises sont déjà menées avec les élèves du secondaire (clips sur le thème « donne-moi une minute ») avec, à la clé, l'attribution de prix (ex : visite d'Auschwitz).

**M. le ministre** prend la parole sur la question de la rénovation des bâtiments scolaires pour confirmer que le chantier (axe1 : « Ecole du XXIème siècle ») prévoit explicitement la notion d'enseignement inclusif, avec une attention particulière aux aménagements raisonnables et aux espaces communs adaptés. De plus, la réflexion dépasse le seul handicap puisqu'elle intègre la dimension du genre.

Concernant la Conférence interministérielle handicap, le ministre se réjouit de l'installation du gouvernement fédéral et il a d'ores et déjà convenu d'une rencontre avec sa collègue ministre fédérale, Madame Karine Lalieux, afin d'aborder des thèmes en lien avec leurs compétences respectives, notamment celle du handicap. M. le ministre insiste sur sa volonté de jouer un rôle moteur dans cette conférence, au même titre que celle de la lutte contre le racisme.

A propos de cette dernière, une note de démarrage a pu être initiée afin d'aboutir à un plan qui pourra encore se décliner de manière plus ambitieuse au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans les faits, même si cette première note aurait pu être plus forte, la logique transversale interfédérale est à relever positivement.

En matière de Fonction publique, il confirme sa demande de screening auprès du secrétaire général afin de mieux percevoir comment la diversité s'intègre au sein du ministère et des institutions qui y sont liées (OIP,...). Au-delà, cette logique peut également s'inscrire dans le screening plus général de l'ensemble du ministère pour lequel un marché public va être attribué prochainement.

Quant aux référents, il faut admettre que la situation est encore assez lacunaire puisque une seule personne est en charge de cet aspect lié au handicap. À l'avenir, il faudra envisager la manière

de faire évoluer les référents, soit en cellule spécifique, soit pas département.

M. le ministre insiste aussi sur la sensibilisation et les campagnes à mener en ce sens, mais aussi sur le soutien aux associations. Il admet que les demandes sont souvent très intéressantes mais qu'il est difficile de les rencontrer sur le plan budgétaire. En conséquence, cette question sera mise à l'agenda du conclave budgétaire afin d'examiner les possibilités de renforcer les moyens en la matière.

Il suggère encore que sa collègue, la ministre Caroline Désir, et lui-même puissent échanger en vue de contribuer à la suppression des barrières entre l'enseignement spécialisé et ordinaire, tout en favorisant l'intégration (échanges, espaces communs, ...).

Enfin, la notion de handicap invisible est certes floue mais elle évoque plusieurs situations tels les troubles « dys », les « hp », les troubles autistiques et de l'attention mais aussi la fibromyalgie, les migraines chroniques ou les troubles anxieux. Cette diversification rend l'identification complexe mais le ministre souhaite agir avec sa collègue de l'éducation afin d'y apporter les meilleures réponses dans un cadre inclusif et en prenant en compte les difficultés des acteurs (politiques, parents, enseignants, personnes concernées, ...).

M. Charlier réagit sur cette notion en considérant qu'il s'agit bien d'un réel handicap qui fait l'objet d'un diagnostic. Par contre, ce handicap invisible est socialement moins accepté qu'un handicap physique et un aménagement raisonnable sera vite perçu comme une injustice ou une faveur. L'enjeu sociétal et essentiel vise donc à trouver l'équilibre complexe entre la reconnaissance de ce handicap et l'évitement de la stigmatisation.

M. Evrard remercie Unia pour l'ensemble du travail mené dans un contexte difficile.

M. Soiresse Njall fait de même tout en précisant que pour lui, la hausse des signalements est une bonne chose car elle aide à avoir une vision

Le rapporteur,

Y. EVRARD

plus juste des problèmes. Il ajoute que l'antisémitisme est un thème d'importance qui fait l'objet d'une résurgence sociétale malgré les nombreux outils mis en place et les lieux de mémoire.

L'enjeu de l'intersectionnalité mérite aussi une prise en compte plus spécifique et il espère que la Fédération Wallonie-Bruxelles pourra défendre cette question dans le cadre du plan interfédéral.

A sa demande, M. Charlier l'informe du caractère public du mémoire de Mme Varrasso. Par rapport à la question du « Black Face », M. Soiresse estime qu'aucune tradition n'est sclérosée et qu'il faudra avancer en ce sens.

Enfin, il invite à accroître les budgets de la « Computer crime unit » afin de lutter contre le racisme en ligne.

Mme Schyns salue à son tour les réponses apportées. Concernant les enjeux relatifs aux recours par rapport aux aménagements raisonnables et aux pôles territoriaux, elle invite à renforcer les liens entre Unia et le cabinet de la ministre de l'Éducation.

La députée entend la réponse du ministre quant aux référents au sein du ministère et elle ne doute pas qu'il va s'y atteler prochainement. Ce point fera l'objet d'une attention de sa part dans les prochaines discussions parlementaires.

M. Sahli partage les remerciements tout en invitant le ministre à rester vigilant dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires puisque l'école est le premier lieu de socialisation harmonieuse des enfants. Il estime qu'il s'agit là de faire œuvre utile avec une action commune à mener pour construire un monde meilleur.

En réponse à M. Nemes qui souhaite savoir si la note de démarrage relative au plan d'action national de lutte contre le racisme est publique, M. le ministre propose de lui transmettre celle-ci.

À l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Président,

S. NEMES

\* \*  
\*